

Inventaire des Sites
dont la conservation présente
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

/Secrétaire d'Etat
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

~~Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites et~~ Vu l'arrêté du 27 Août 1943 pris par application de la loi n° 421 du 28 Juillet 1943

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Sont inscrits à l'Inventaire des sites dont la conservation présente un intérêt général à FIGEAC (LOT)

1° - la Place Basse (actuellement place Carnot), avec la halle situ⁴e en son milieu et les immeubles qui la bordent, sis sur les parcelles cadastrales n° 563 à 566bis. 592 à 594. 859 à 864. 868 à 870. 966. 967. 970. 971. 991 à 995. 997. 998. 1000. à 1002. 1004. 1005. 1007. 1008. 1010. à 1012 de la section G.

2° - rue de la Mairie et les immeubles qui la bordent sis sur les parcelles cadastrales n° 871 à 874. 879 à 885. 888 à 889. 891. 892. 959 à 965 de la section G.

(le maison Sisteron, située Place Basse, est inscrite à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques pour sa tourelle d'angle et ses greniers)

ART. 2.

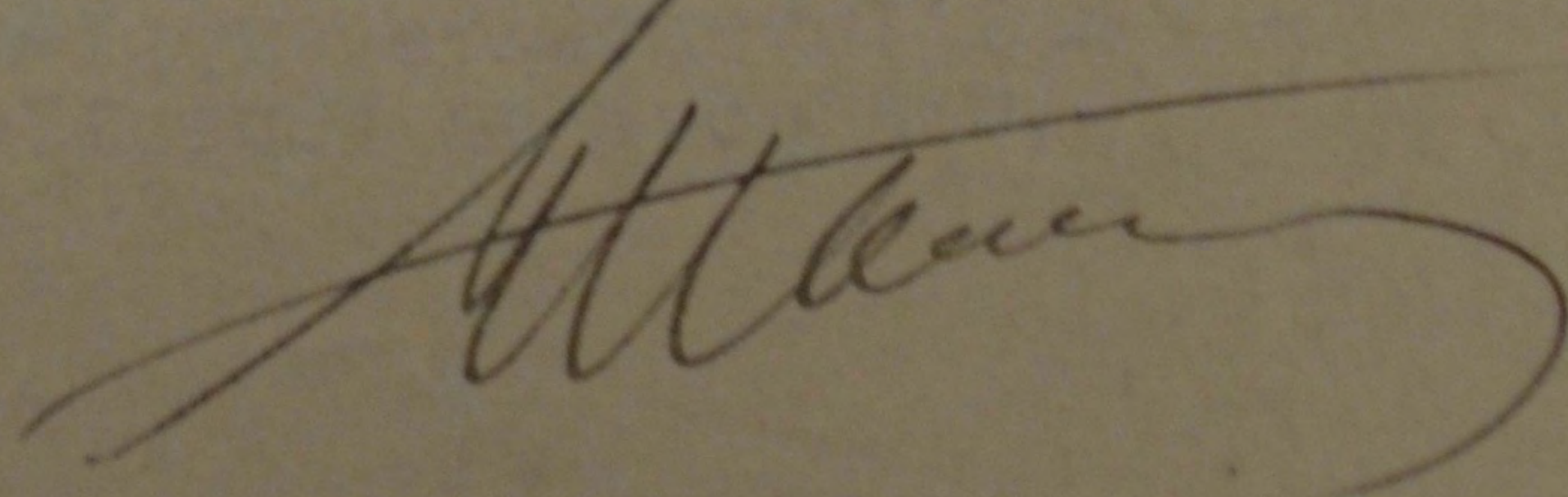
Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives de la préfecture, au Maire de la commune de FIGEAC ainsi qu'aux propriétaires intéressés dont les noms sont indiqués sur une liste annexée au présent arrêté

qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le

30 NOVE 1943

Par déléation,
Le Conseiller d'Etat,
Secrétaire général des Beaux-Arts:



SITE DE LA PLACE BASSE
(aujourd'hui "PL. CARNOT")



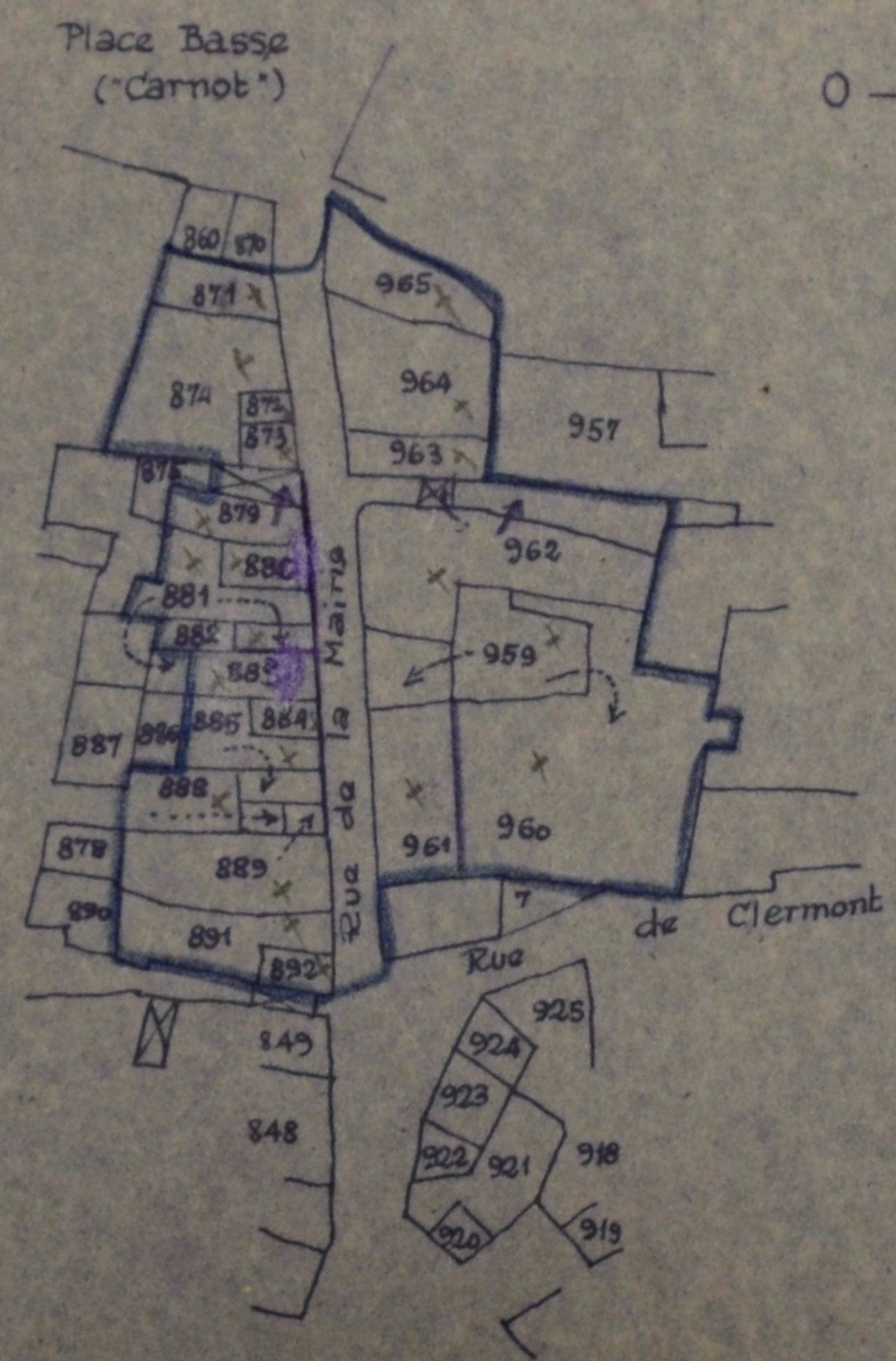
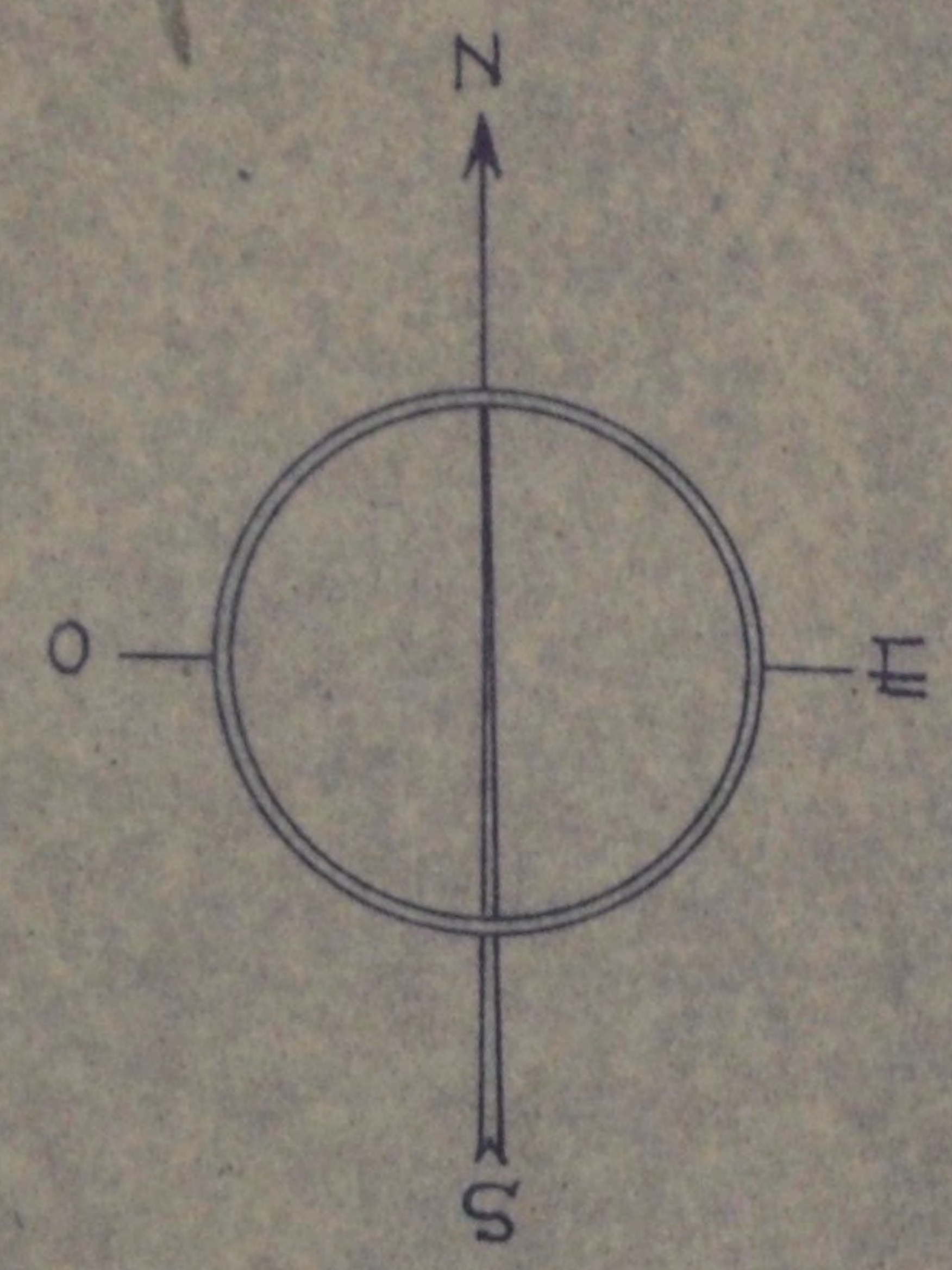
D ^e	563	à	566	✓	Inclus y compris 566 bis
»	592	à	594	✓	»
»	869	à	864	✓	»
»	868	à	870	✓	»
	966	et	967	✓	
	970	et	971	✓	
D ^e	991	à	995	✓	Inclus
	997	et	998	✓	
D ^e	1000	à	1002	✓	Inclus
	1004	et	1005	✓	
	1007	et	1008	✓	
D ^e	1010	à	1012	✓	Inclus

VILLE DE FIGEAC (LOT)

Délevé cadastral d'après la 2^{ème} feuille
de la Section G du plan de 1833. ~

SITE DE LA RUE DE LA MAIRIE
 (aujourd'hui "RUE GAMBETTA")

(partie Nord)



De	871	à	874	Inclus
"	879	à	885	"
	888	et	889	"
	891	et	892	"
De	959	à	965	Inclus

VILLE DE FIGEAC (LOT)

Relevé cadastral d'après la 2^{ème} feuille
 de la Section G. du plan de 1833. ~